

CONSEIL MUNICIPAL / PROCES VERBAL**SESSION ORDINAIRE DU 25 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf le 25 juin à 19 heures 00 minute, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : M. Janick GERBERON, Maire.

Nombre de conseillers	11
Présents	10

<i>Nom – Prénom</i>	<i>Présents</i>	<i>Absent(s) excusé(s)</i>	<i>Absent(e/s) non excusé(e/s)</i>	<i>Pouvoirs</i>
GERBERON Janick	X			
ARNOUX Jean-Pierre	X			
BOUILLON Paul	X			
CABO Alexandre	X arrivé à 19h50			
CABO Mickaël	X			
COURTIN Sandrine	X			
GUILLARD Michaël			X	
LESOURD Patrick	X			
MIDAVAINÉ Virginie	X			
PIGEON Karine	X			
YVON Anne-Laure	X			
TOTAUX				

Convocation du 17 juin 2019

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

Conformément à l'article L- 2121- 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Nomination secrétaire de séance : LESOURD Patrick

Le compte-rendu du conseil municipal du 02 avril 2019 est lu et approuvé à la majorité.

Monsieur le Maire présente les propositions faites par la commission :

ARTICLES	BENEFICIAIRES	VOTE 2019
6574	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	420,00 €
6574	ASSAD	50,00 €
6574	ASSOCIATION DES MAIRES	16,00 €
6574	ASSOCIATION FAMILIALE VILLERBON	50,00 €
6574	ADMR	50,00 €
6574	ASSOCIATION DES SECRETAIRES DE MAIRIE	16,00 €
6574	CARABINIERS MAVOIS	50,00 €
6574	CONCILIATEUR DE JUSTICE	50,00 €
6574	FAMILLE RURALE VILLEXANTON	150,00 €
6574	HARMONIE DE LA CHAPELLE	100,00 €
6574	SENIORS DE MULSANS	100,00 €
6574	CFA DE LOIR-ET-CHER	80,00 €
6574	ECHO SPORTIF TENNIS DE TABLE	600,00 €
6574	COMITE DES FETES	100,00 €
6574	HANDI'CHIENS	50,00 €
	TOTAL de l'article 6574	1 882,00 €

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions, poste par poste, telles qu'elles sont proposées dans le tableau ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au versement desdites subventions.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote les subventions de l'année 2019.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'acheter une armoire frigorifique pour la salle des fêtes.

Plusieurs magasins ont été sollicités afin de comparer les prix.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé :

- De retenir le magasin PROMOCASH pour un montant estimatif de 1 100€HT,
- Autorise le monsieur le maire à signer les devis et mandater les factures.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERVES

- Location salle des fêtes 26 et 27 décembre 2020 :
Ouverture du calendrier des réservations pour 2020.

- Sécurisation basse tension sur le poste « Bonpuits » :
 En vue du rendez-vous avec le SIDE LC le 2 juillet prochain, celui-ci propose à la mairie l'enfouissement de la ligne en cuivre nu sur une longueur de 210 mètres.
 L'enfouissement de cette ligne (éclairage public et réseau téléphonique) entraînent des dépenses conséquentes à la charge de la commune.
 Le conseil municipal, proposera au SIDE LC le remplacement de la ligne aérienne nue par un câble aérien isolé torsadé.
 Les lampadaires seront remplacés par des luminaires « led » à la charge de la commune.

- Permanence durant les congés de la secrétaire du 1er juillet au 19 juillet 2019 :
 Une permanence sera tenue les vendredis de 18h00 à 19h00 durant cette période.
 - ❖ Le vendredi 5 juillet par Jean-Pierre ARNOUX
 - ❖ Le vendredi 12 juillet par Janick GERBERON
 - ❖ Le vendredi 19 juillet par Patrick LESOURD

- Buvette fête de la Sainte-Anne :
 La buvette sera tenue par les associations ainsi que les achats de boissons.

- Mise à disposition d'un local pour le comité des fêtes :
 Le bureau des adjoints sera mis à disposition pour le comité des fêtes.

- Plantations du carrefour « rue des Claires, rue des Carrières et route de Blois » :
 Mme GAUTHIER a proposé de faire un plan d'aménagement du carrefour avec ses élèves du lycée horticole de Blois, les fleurs pourront être achetées au lycée directement.

- Demande de subvention Familles Rurales :
 Familles rurales, association de Villexanton sollicite une subvention destinée à un projet de participation au développement durable de nos territoires.
 Avant de se prononcer favorablement, le conseil municipal souhaite plus de précision sur ce projet notamment sur la mise en place et les coûts des actions pouvant être engagées.

- Adhésion CAUE :
 La Commune adhère au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E) pour un montant de 76.20€ pour l'année 2019.

- Enedis (RODP) :
 La redevance pour l'occupation du domaine public pour l'année 2019 s'élève à 230.00€

- Remise en état du parc extincteurs :
 Après le contrôle annuel du parc extincteurs, la société ABC Protection Incendie de Mer, informe Monsieur le Maire que les extincteurs ont plus de 10 ans et qu'il est nécessaire de les remplacer.
 Un devis a été établi et sera validé pour un montant de 534.84€ TTC.

Fin de la séance : 20h45

GERBERON Janick			
ARNOUX Jean-Pierre		GUILLARD Michaël	X
BOUILLON Paul		LESOURD Patrick	
CABO Alexandre		MIDAVAINÉ Virginie	

CABO Mickaël		PIGEON Karine	
COURTIN Sandrine		YVON Anne-Laure	